

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023
DELIBERATION N°2023-28

Le 23 mai 2023 à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouillargues, convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Maurice GAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS (16) : M. GAILLARD, M. SEGUELA, Mme TRONC, M. DUPUIS, Mme GARNIER, M. BERTHUOT, M. TROADEC, Mme CAZALET, Mme MARCHAND, M. FOSSEY, Mme ETEVE, M. MEYRUEIS, M. DE GOURCY, Mme HERITIER, Mme CHAHABIAN, M. JOUBERT.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION (10) : Mme MALLET à M. DUPUIS, Mme MAURIN à Mme GARNIER, M. CARDIN à M. TROADEC, M. ALDEBERT à M. BERTHUOT, Mme BATTE à M. FOSSEY, Mme CHAPUS à Mme TRONC, M. YANG à M. GAILLARD, M. BELIN à M. MEYRUEIS, Mme LEGENDRE à Mme MARCHAND, Mme FERRAND à M. SEGUELA.

ABSENTS (3) : Mme SANTANACH, Patrick MALLET, M. BRIAUX.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARNIER.

CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SPL AGATE RELATIVE A LA CONSTRUCTION DU CENTRE OMNISPORTS : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois n°83-597 du 7 juillet 1983 relative aux sociétés d'économie mixte locales et du 8 février 1995,

Vu la délibération 2015-53 du 24 juin 2015 du conseil municipal désignant la SPL Agate en qualité de mandataire,

Vu la délibération n°2017-62 du conseil municipal du 20 juillet 2017 approuvant le CRAC au 31 décembre 2016,

Vu la délibération n°2018-46 du conseil municipal du 17 juillet 2018 approuvant le CRAC au 31 décembre 2017,

Vu la délibération n°2019-45 du conseil municipal du 24 septembre 2019 approuvant le CRAC au 31 décembre 2018,

Vu la délibération n°2020-54 du conseil municipal du 29 septembre 2020 approuvant le CRAC au 31 décembre 2019,

Vu la délibération n°2021-58 du conseil municipal du 14 décembre 2021 approuvant le CRAC au 31 décembre 2020,

Vu la délibération n°2022-42 du conseil municipal du 19 juillet 2022 approuvant le CRAC au 31 décembre 2021,

Vu l'article 28 de la convention de mandat d'acquisitions foncières d'études et de travaux pour la réalisation d'un centre omnisports sur le site des Aiguillons à Bouillargues,

Vu le compte-rendu annuel à la collectivité d'activité (CRAC) établi par la SPL AGATE au 31 décembre 2022,

Considérant que la CRAC vise à présenter à la ville de Bouillargues une description de l'avancement de l'opération, afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'année écoulée et l'évolution des prévisions,

Entendu l'exposé du rapporteur, M. François DUPUIS, Adjoint au Maire en charge du suivi des travaux de ce projet,

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver l'ensemble du CRAC 2022 présenté par la SPL AGATE pour l'opération du centre omnisports,
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Maurice GAILLARD.



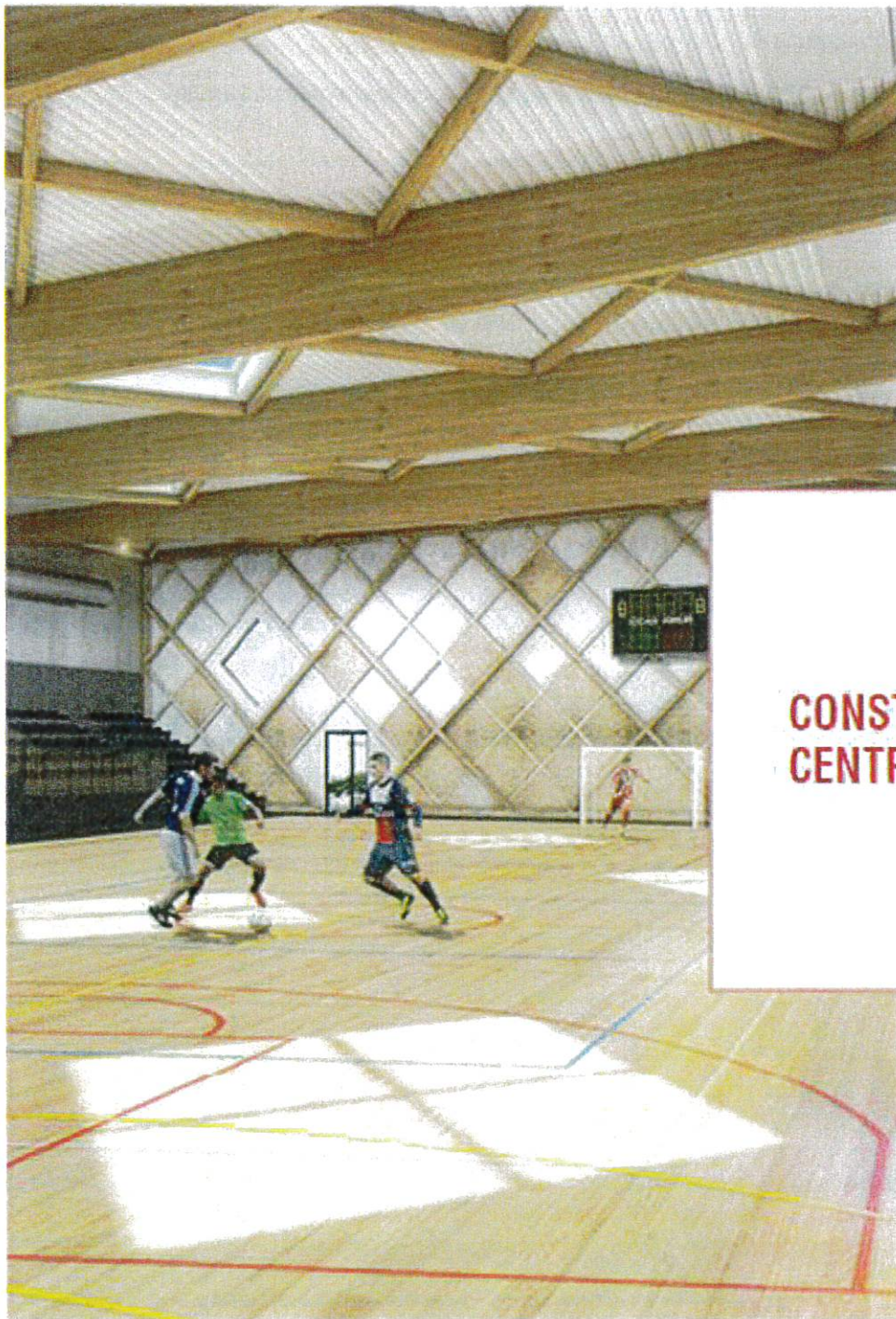
Certifié exécutoire par M. le Maire, compte tenu de :

La réception en Préfecture le : 24/05/23

L'affichage/publication du : 25/05/23

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois, à compter de présente publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

COMPTE RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ au 31/12/2022



Approuvé par
délibération N°28
du 23/05/23

Le Maire
Maurice GAILLARD



**CONSTRUCTION DU
CENTRE OMNISPORTS**

Bouillargues
en Costières



Le présent Compte Rendu Annuel à la Collectivité concerne le mandat d'acquisitions foncières, d'études et de travaux pour la réalisation d'un centre omnisports sur le site des Aiguillons à Bouillargues.

Il a été établi conformément aux lois du 07 Juillet 1983 et 08 Février 1995 et conformément à l'article 28 de la convention de mandat.

Ce rapport vise à présenter à la Ville de Bouillargues une description de l'avancement de l'opération, afin de lui permettre de connaître les conditions physiques et financières de réalisation de l'opération au cours de l'année écoulée et l'évolution des prévisions.



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE L'OPERATION	4
2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION	7
3. LA POURSUITE DE L'OPERATION	10
4. TRESORERIE	12
5. BILAN FINANCIER	13

1. PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Rappel du programme et des objectifs du projet

Dans une logique de centralisation des activités sportives et évènementielles actuellement dispersées sur l'ensemble du territoire communal, la commune de Bouillargues souhaite se doter d'un véritable pôle sportif moderne et fonctionnel, où toutes les générations pourraient se retrouver pour pratiquer leur activité favorite.

A cet effet, la commune de Bouillargues a fait réaliser durant l'année 2014 une étude de programmation afin de déterminer la faisabilité ainsi que les modalités d'une telle réalisation.

Cette étude de programmation intégrant les besoins récoltés auprès des acteurs du territoire comme les souhaits et orientations voulues par la commune dans un souci d'optimisation, de rationalité, de confort, de fonctionnalité et de diversification des activités propose la réalisation d'un complexe sportif multigénérationnel sur le site des Aiguillons, opération qui sera réalisée en plusieurs phases successives.

La première phase de ce projet de complexe sportif consiste en la réalisation d'un centre omnisports. Cet équipement sera doté d'une grande salle avec gradins de 500 places pour la pratique notamment des sports collectifs, d'une surface artificielle d'escalade, d'un dojo de deux aires de combat pour les arts martiaux, ainsi que tous les locaux associés tels que vestiaires collectifs, vestiaires arbitres, hall d'accueil ou locaux associatifs.

Ce projet se situe à l'entrée sud-est de la commune, dans le secteur dit des Aiguillons.



Localisation du futur centre omnisports dans le secteur des Aiguillons

Pour ce faire, la ville de Bouillargues a souhaité s'entourer de l'expertise de la Société Publique Locale AGATE pour réaliser en son nom et pour son compte les opérations de maîtrise foncière contentieuse éventuellement nécessaires, les études préalables ainsi que les travaux nécessaires au projet décrit ci-avant.

La ville de Bouillargues a défini le programme de cette opération et arrêté à la somme de 3 999 828 € HT (TROIS MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE HUIT CENT VINGT HUIT EUROS HT) l'enveloppe financière prévisionnelle dans la convention de mandat avec la SPL Agate.

Aux termes des études d'Avant-Projet-Définitif réalisées par la maîtrise d'œuvre et approuvées en janvier 2018, la commune a arrêté le coût prévisionnel des travaux. Ce coût des travaux est en augmentation par rapport à l'estimation initiale et s'explique d'une part, par la réalisation de travaux de VRD dimensionnés à la fois pour le centre omnisports et également pour les phases ultérieures du complexe sportif des Aiguillons, à savoir un parc de stationnement de 150 places avec une dépose bus ; et d'autre part, en raison de l'ensemble des aménagements nécessaires pour la rétention des eaux pluviales exposés dans le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau nécessaire pour la réalisation du centre omnisports et du parking.

Ce changement dans le coût de réalisation de l'ouvrage a pour conséquence de modifier l'enveloppe financière nécessaire à la réalisation du projet.

Aussi, par avenant n°1 à la convention de mandat, l'enveloppe financière du Centre Omnisports est désormais arrêtée par la ville, au regard du nouveau coût prévisionnel des travaux, à la somme de **5 201 616 € HT (CINQ MILLIONS DEUX CENT UN MILLE SIX CENT SEIZE EUROS HT)** hors rémunération de la SPL Agate.



Perspective du projet, vue sur l'entrée et parvis (Chabanne Architecte)



Vue du projet livré (source : mairie de Bouillargues)

1.2. Rappel des dates clés

- Délibération du Conseil Municipal désignant la SPL AGATE en qualité de mandataire en date du 24 juin 2015
- Convention de MANDAT exécutoire depuis le 03/08/2015.
- Délibération n°2017-62 du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 approuvant le CRAC au 31/12/2016
- Délibération n°2018-46 du Conseil Municipal du 17 juillet 2018 approuvant le CRAC au 31/12/2017
- Délibération n°2018-47 du 17 juillet 2018 approuvant l'avenant n°1 à la convention de mandat
Objet de l'avenant : modification de l'enveloppe financière au regard du nouveau programme, allongement des délais d'études, modification des conditions de l'avance, la portant à 500 000€ au lieu des 200 000€ initiaux et supprimant la reconstitution automatique de l'avance.
- Délibération n°2018-57 du 09 octobre 2018 approuvant l'avenant n°2 à la convention de mandat
Objet de l'avenant : modification des conditions relatives à l'avance en rétablissant la reconstitution automatique de l'avance par la collectivité lors de chaque règlement.
- Délibération n°2019-45 du Conseil Municipal du 24 septembre 2019 approuvant le CRAC au 31/12/2018
- Délibération n°2020-54 du Conseil Municipal du 29 septembre 2020 approuvant le CRAC au 31/12/2019
- Délibération n°2021-58 du Conseil Municipal du 14 décembre 2021 approuvant le CRAC au 31/12/2020
- Délibération n°2022-42 du Conseil Municipal du 19 juillet 2022 approuvant le CRAC au 31/12/2021

2. ETAT D'AVANCEMENT DE L'OPERATION

LES DEPENSES REALISEES

ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

Ces dépenses correspondent aux études nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage : étude de sol, études techniques, levé topographique, étude d'impact...qui s'avèreraient nécessaires.

Aucune dépense sur ce poste en 2022.

Le montant des dépenses constatées en 2022 s'élève à 0 €HT.

Le montant des dépenses cumulées au 31/12/2022 s'élève à 12 590 €HT.

ACQUISITIONS FONCIERES

Ces dépenses correspondent aux frais d'acquisition nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que les frais liés aux acquisitions (négociation foncière, frais d'actes notariés...).

Le centre omnisports est prévu sur les parcelles ZM 107 (contenance : 7000 m²), ZM 71 et 72 (contenance : 11 450 m²). Les parcelles 71 et 72 n'étant pas propriété de la commune, une procédure d'acquisition par voie d'expropriation a été diligentée. L'enquête conjointe DUP et cessibilité a eu lieu du 12 février au 16 mars 2018. L'arrêté préfectoral de DUP et de cessibilité a été prononcé en date du 04 mai 2018. L'ordonnance d'expropriation a été obtenue le 26 juillet 2018. Par jugement en date du 23 mai 2019, le juge a fixé l'indemnité d'expropriation à 315 875€.

Aucune dépense pour ce poste en 2022.

Le montant des dépenses constatées en 2022 s'élève à 0 €HT.

Le montant des dépenses cumulées au 31/12/2022 s'élève à 335 605 €HT.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Ces dépenses correspondent aux travaux préparatoires de nettoyage, défrichage, démolitions...

Aucune dépense sur ce poste en 2022, les travaux de démolition ont été réalisés en 2018.

Le montant des dépenses constatées en 2022 s'élève à 0 €HT.

Le montant des dépenses cumulées au 31/12/2022 s'élève à 23 710 €HT.

TRAVAUX DE BATIMENT, VRD ET IMPREVUS

Ces dépenses correspondent aux travaux de réalisation du bâtiment, aux frais de raccordement aux différents réseaux et à une provision pour imprévus sur travaux.

Au 31/12/2022, après approbation des modifications contractuelles, les montants des marchés de travaux sont les suivants :

Lot	Désignation	Titulaire	Montant initial € HT	Avenant € HT	Montant après avenant € HT
1	Terrassements généraux - Gros œuvre	SMB	941 000,00 €		941 000,00 €
2	Structure bois - MOB - Couverture - Etanchéité - Vêtture de façades - Men Ext Alu	SDCC- MARGUERON	1 511 712,00 €		1 511 712,00 €
3	Métallerie - Serrurerie	CREAFER	53 770,00 €	- 6 390,50 €	47 379,50 €
4	Menuiseries intérieures	TABUSSE	300 000,00 €	5 537,00 €	305 537,00 €
5	Cloisons - Doublages - Plafonds suspendus - Peinture	BC PEINTURE	223 439,33 €	554,54 €	223 993,87 €
6	Revêtements de sols souples	TECH 3 S	64 143,95 €		64 143,95 €
7	Carrelage - Faïence	MCS CARRELAGE	36 500,00 €		36 500,00 €
8	Chauffage - Ventilation - Plomberie - Sanitaires	LARGIER TECHNOLOGIE	408 734,22 €		408 734,22 €
9	Electricité courants forts et faibles	ELECTRO INDUSTRIE	221 019,00 €	2 976,00 €	223 995,00 €
10	Appareils élévateurs	GUINET	21 450,00 €		21 450,00 €
11	Equipements sportifs	URBASPORT	64 117,00 €		64 117,00 €
12	VRD - Traitements des abords	COLAS	379 351,25 €	1 483,00 €	380 834,25 €
13	Surface artificielle escalade	PYRAMIDE	108 000,00 €	4 151,50 €	112 151,50 €
Total marchés de travaux attribués			4 338 340,10 €	8 311,54 €	4 346 651,64 €

Les travaux ont démarré par ordre de service à compter du 21/08/2019.

La décision de réception a été prononcée en date du 22/04/2021 avec une date d'achèvement fixée au 08/04/2021.

Toutes les levées de réserves ont été établies en 2021 à l'exception du lot n°12 – VRD. En effet, pour ce lot, la levée des réserves ne peut se faire qu'à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement (garantie espaces verts).

La garantie de parfait achèvement (GPA) a été prolongée pour 2 lots :

- jusqu'au 31/01/2023 pour le lot n°02 en raison de désordres signalés en toiture (couvertines..), problèmes de moteur sur quelques menuiseries extérieures et lanterneaux de désenfumage, problèmes sur des rivets en façade. Pour faire suite à une mise en demeure de lever les désordres restée infructueuse, l'assureur Dommages-Ouvrage a été saisi par la commune pour résoudre ces désordres.
- Jusqu'au 07/09/2022 pour le lot n°12 – VRD/Espaces verts en raison de problèmes de plantations (arbre mort, ...) et défauts de finition sur les bassins de rétention.

En 2022, il est constaté une dépense de 79 248 € HT sur ce poste.

Le montant des dépenses constatées en 2022 s'élève à 79 248 €HT.

Le montant des dépenses cumulées au 31/12/2022 s'élève à 4 377 831 €HT.

HONORAIRES SUR TRAVAUX

Ces dépenses correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonnateur SPS, les honoraires de techniciens et BET nécessaires.

Au 31/12/2022, après approbation des modifications contractuelles, les montants des principaux marchés de services sont les suivants :

Désignation	Titulaire	Montant € HT	Montant avenant € HT	Nouveau montant du marché € HT
Maîtrise d'œuvre	CHABANNE ARCHITECTE ET INGENIERIE	455 400,00	-4151,50	451 248,50
Contrôleur technique	QUALICONSULT SECURITE	18 230,00		18 230,00
Coordonnateur SPS	YVES LACOMBE	3 840,00		3 840,00
	Total	477 470,00	- 4151,50	473 318,50

Les dépenses sur ce poste en 2022 correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre de Chabanne (10121 €HT).

Le montant des dépenses constatées en 2022 s'élève à 10 121 €HT.

Le montant des dépenses cumulées au 31/12/2022 s'élève à 502 213 €HT.

HONORAIRES SOCIETE

Ces dépenses sont définies à l'article 30 de la convention de mandat et couvrent la coordination des études, des acquisitions et la coordination et le contrôle de la réalisation des travaux définis dans la convention de mandat.

Le montant de la rémunération constaté en 2022 est de 3395 €HT

Le montant de la rémunération constaté au 31/12/2022 est de 121 764 €HT.

FRAIS DIVERS

Ces dépenses correspondent aux frais d'AAPC, de reproduction et autres frais divers.

Aucune dépense sur ce poste en 2022.

Le montant des dépenses constatées en 2022 s'élève à 0 €HT.

Le montant des dépenses cumulées au 31/12/2022 s'élève à 6 174 €HT.

TOTAL DES DEPENSES REALISEES AU 31/12/2022 :

	Année 2022 (€ HT)	Total cumulé au 31/12/2022 (€ HT)
Etudes pré-opérationnelles	0	12 590
Acquisitions foncières	0	335 605
Travaux préparatoires	0	23 710
Travaux bâtiment, VRD et imprévus	79248	4 377 831
Honoraires sur travaux	10121	502213
Honoraires Société	3395	121764
Frais divers	0	6 174
TOTAL DEPENSES	92 764	5 379 887

3. LA POURSUITE DE L'OPERATION

LES DEPENSES A REALISER

ETUDES PRE-OPERATIONNELLES

Ces dépenses correspondent aux études nécessaires pour la réalisation de l'ouvrage : étude de sol, études techniques, levé topographique, étude d'impact...qui s'avèreraient nécessaires.

Les études sont terminées, il n'est provisionné aucune dépense sur ce poste à terminaison de l'opération.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 0 € HT.

Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 12 590 € HT.

ACQUISITIONS FONCIERES

Ces dépenses correspondent aux frais d'acquisition nécessaires à la réalisation du projet, ainsi que les frais liés aux acquisitions (négociation foncière, frais d'actes notariés...).

Aucune dépense provisionnée pour ce poste.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 0 € HT.

Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 335 605 € HT.

TRAVAUX PREPARATOIRES

Ces dépenses correspondent aux travaux préparatoires de nettoyage, défrichage, démolitions...

Aucune dépense provisionnée pour ce poste, les travaux préalables ayant été effectués en 2018.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 0 HT.

Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 23 710 € HT.

TRAVAUX DE BATIMENT ET VRD

Ces dépenses correspondent aux travaux de réalisation du bâtiment.

Les travaux ont démarré par ordre de service à compter du 21/08/2019.

La décision de réception a été prononcée en date du 22/04/2021 avec une date d'achèvement fixée au 08/04/2021. Toutes les levées de réserves ont été établies en 2021 à l'exception du lot n°12 – VRD. En effet, pour ce lot, la levée des réserves ne peut se faire qu'à l'issue du délai de garantie de parfait achèvement (garantie espaces verts).

Il est provisionné pour ce poste le paiement du solde (décompte général) du lot n°12-VRD.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 10 087 € HT.

Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 4 387 918 € HT.

HONORAIRES SUR TRAVAUX

Ces dépenses correspondent aux honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôleur technique, de coordonnateur SPS, les frais de géomètre, les honoraires de techniciens et BET nécessaires.

Les dépenses sur ce poste correspondent au solde du marché de maîtrise d'œuvre.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 3 162 € HT.

Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 505 375 € HT.

HONORAIRES SOCIETE

Ces dépenses sont définies à l'article 30 de la convention de mandat et couvrent la coordination des études, la coordination et le contrôle de la réalisation des travaux définis dans la convention de mandat.

Le montant de la rémunération restant à percevoir est estimé à 978 € HT.

Le montant de la rémunération cumulée en fin d'opération est estimé à 122 742 € HT.

FRAIS DIVERS

Ces dépenses correspondent aux frais d'AAPC, de reproduction, à l'assurance Dommage-Ouvrage et autres frais divers.

Aucune dépense provisionnée pour ce poste.

Le montant des dépenses restant à réaliser est estimé à 0 € HT.

Le montant des dépenses sur ce poste en fin d'opération est estimé à 6 174 € HT.

TOTAL DES DEPENSES RESTANT A REALISER ET A TERMINAISON DE L'OPERATION

	Restant à réaliser (€ HT)	Total prévisionnel à terminaison (€ HT)
Etudes préopérationnelles	0	12590
Acquisitions foncières	0	335605
Travaux préparatoires	0	23710
Travaux bâtiment	10087	4387918
Honoraires sur travaux	3162	503375
Honoraires Société	978	122742
Frais divers	0	6174
TOTAL DEPENSES	14 227	5 394 114

Le montant des dépenses à terminaison de l'opération est en diminution de 48 112 € HT par rapport au CRAC au 31/12/2021 principalement du fait de la suppression du poste Imprévus.

4. TRESORERIE

Conformément aux articles 10.4, 16.4 et 29.4 de la convention de mandat, une avance de 30 000 € pour les études, de 30 000 € pour le foncier et de 200 000 € pour les travaux doivent être versées par la ville de Bouillargues. Selon avenant n°1 à la convention de mandat, l'avance travaux de 200 000 € est portée à 500 000€.

Les avances études et foncier, de 30 000€ chacune, ont été respectivement perçues par la SPL Agate en octobre 2016 et en mars 2018.

Concernant l'avance travaux, le montant de 200 000€ a été perçu en septembre 2018, le solde de cette avance (300 000€) a été perçu en juin 2019.

La SPL Agate a ainsi perçu une avance totale de 530 000€.

Après compensation d'une partie de cette avance sur les dernières demandes de remboursement, le solde (315 656.41€) sera remboursé par la SPL Agate après clôture du mandat et émission par la ville d'un titre exécutoire de recette.

5. BILAN FINANCIER



CR 2210 MANDAT COMPLEXE SPORTIF MULTIGENERATIONNEL

Mandat - Constaté HT - Arrêté au 31/03/2023

00062 CRAC 2022 [31/12/2022]

Intitulé	Bilan Approuvé	2016 Année	2017 Année	2018 Année	2019 Année	2020 Année	2021 Année	2022 Année	2023 Année	Bilan Nouveau
DEPENSES	5 442 226	45 742	89 921	209 186	935 115	2 537 932	1 469 226	92 764	14 227	5 394 114
A Etudes Préopérationnelles	12 590		9 700	330		2 500				12 590
B Autres études rémunérables:										
D Acquisitions Foncières:	335 605		5 065	8 112	321 728	700				335 605
E Travaux préparatoires / Mise en	23 710			23 710						23 710
F Travaux	4 385 416				508 849	2 391 026	1 398 708	79 248	10 087	4 387 918
G Travaux de V.R.D.:										
H Mobilier / Equipement										
J Imprévus	50 000									
K Honoraires sur travaux:	505 376	28 405	72 864	172 306	83 893	95 288	39 335	10 121	3 162	505 375
L Honoraires sur équipement										
P Frais de communication / réception										
R Honoraires Société	120 355	12 500	2 292	3 584	20 393	48 418	31 182	3 395	978	122 742
S Frais divers:	6 174	4 837		1 084	252					6 174
Y Frais Financiers:										
RESULTAT D'EXPLOITATION		-33 242	20 334	17 676	-233 317	-73 546	201 673	89 298	11 124	
FINANCEMENT		30 000		260 000	270 000		-30 000	-214 344	-315 656	
AMORTISSEMENTS	530 000							214 344	315 656	530 000
MOBILISATIONS	530 000	30 000		260 000	270 000		-30 000			530 000



19 rue Trajan
CS 30001
30035 Nîmes cedex 1
T. 04 66 84 06 34 - F. 04 66 84 05 47
contact@spl-agate.com
www.spl-agate.com

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE BOUILLARGUES (30)
Utilisateur : LECOINTE Véronique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **2328DEL**
Objet : **Convention de mandat avec la SPL AGATE relative à la construction du centre omnisports compte rendu annuel de la collectivité 2022**

Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-05-24 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 1.3 - Conventions de Mandat
Identifiant unique : 030-213000474-20230524-2328DEL-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Notifiée à mairie.bouillargues@wanadoo.fr

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 030-213000474-20230524-2328DEL-DE-1-1_0.xml	text/xml	946 o
Document principal (Délibération) Nom original : 2328DEL.pdf Nom métier : 99_DE-030-213000474-20230524-2328DEL-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	3.1 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	24 mai 2023 à 16h28min43s	Dépôt initial
En attente de transmission	24 mai 2023 à 16h28min47s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	24 mai 2023 à 16h28min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	24 mai 2023 à 16h28min54s	Reçu par le MI le 2023-05-24

